

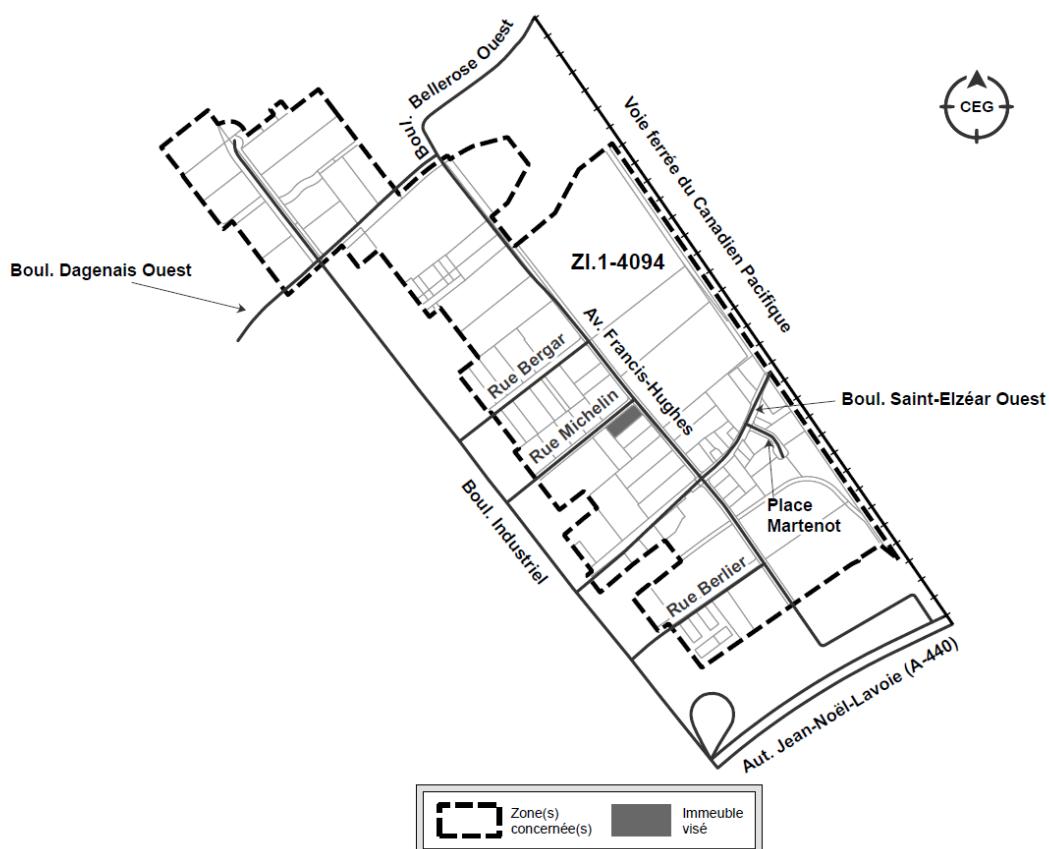
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20250813-2533 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 13 août 2025, le projet de résolution CE-20250813-2533 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'opération d'un studio d'entraînement privé sur le lot 1 600 243 du cadastre du Québec, situé au 912, rue Michelin.

QUE l'objet de ce projet de résolution aura pour effet de permettre l'usage «Gymnase et formation athlétique (7425)» du groupe d'usages «Commerce de services, de détail, d'hébergement, de restauration et de divertissement (C2)».

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval** et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, et ce, le **4 septembre 2025 à compter de 19 h**.

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 4 septembre 2025, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 4 septembre 2025 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire.

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **5 au 19 septembre 2025 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422, Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QUE le projet de résolution peut être consulté en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet à l'adresse: <https://www.laval.ca/vie-democratique/participation-citoyenne/assemblees-publiques-consultation/> :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QU'UNE copie du projet de résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 18 août 2025

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe